



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 4 avril 2019

Compte Administratif 2018 Ville de la Crèche Note de synthèse

Exercice 2018

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du compte administratif 2018 de la Ville de La Crèche.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2019 est de 5 706 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 653 habitants au 1^{er} janvier 2018.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 706	374 743	5 935 603
Nombre de foyers fiscaux	2 404	160 680	2 594 663
Part des foyers fiscaux non imposables	37,60 %	49,80 %	47,70 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 293	19 676	20 148

II. Résultat du Compte Administratif 2018

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. Détails des sections

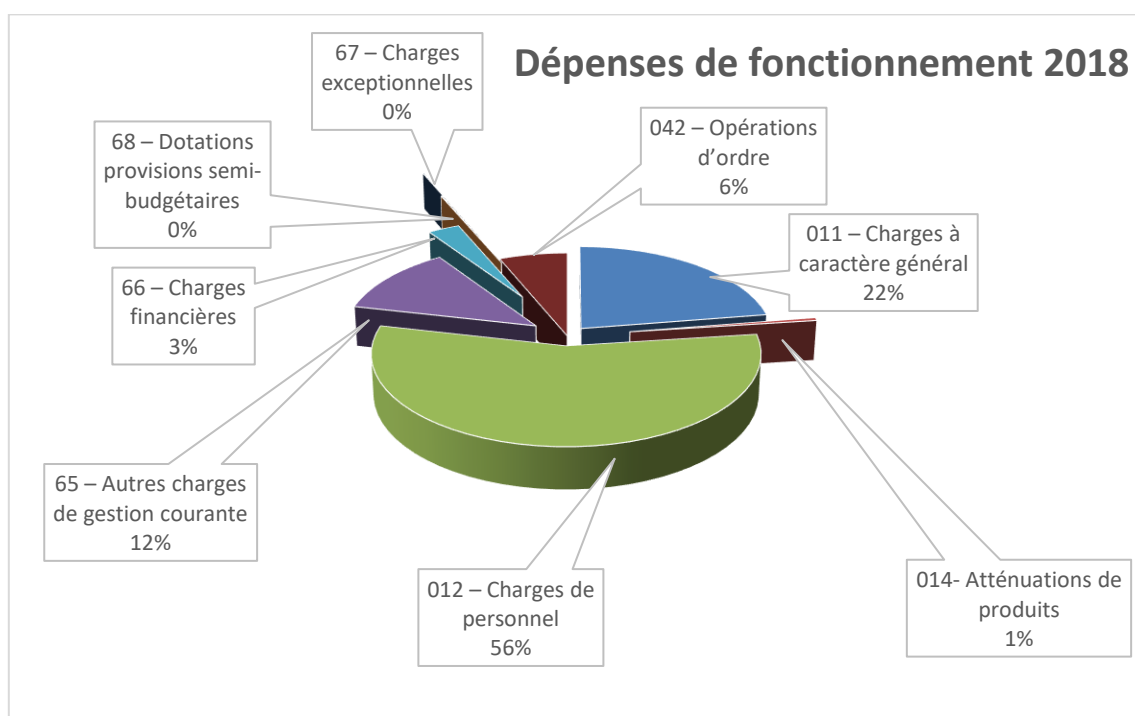
1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2018 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
011 – Charges à caractère général	1 230 449,70	1 140 177,16	-7,34 %
012 – Charges de personnel	2 837 571,51	2 822 997,94	-0,51 %
014- Atténuations de produits	23 087,00	24 490,00	6,08 %
65 – Autres charges de gestion courante	612 938,55	611 799,21	-0,19 %
66 – Charges financières	190 652,45	151 077,06	-20,76 %
67 – Charges exceptionnelles	5 073,12	4 204,43	-17,12 %
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	3 680,02	5 484,49	49,03 %
023 – Virement à la section d'investissement			
042 – Opérations d'ordre entre sections	467 652,11	314 216,54	-32,81 %
TOTAL	5 371 104,46	5 074 446,83	-5,52 %



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure : eau, électricité, téléphone, chauffage, travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses du personnel.

Chapitre 65 : il y figure :

- les contributions aux organismes de regroupement (ex : syndicats),
- les contributions aux écoles,
- les subventions aux associations.

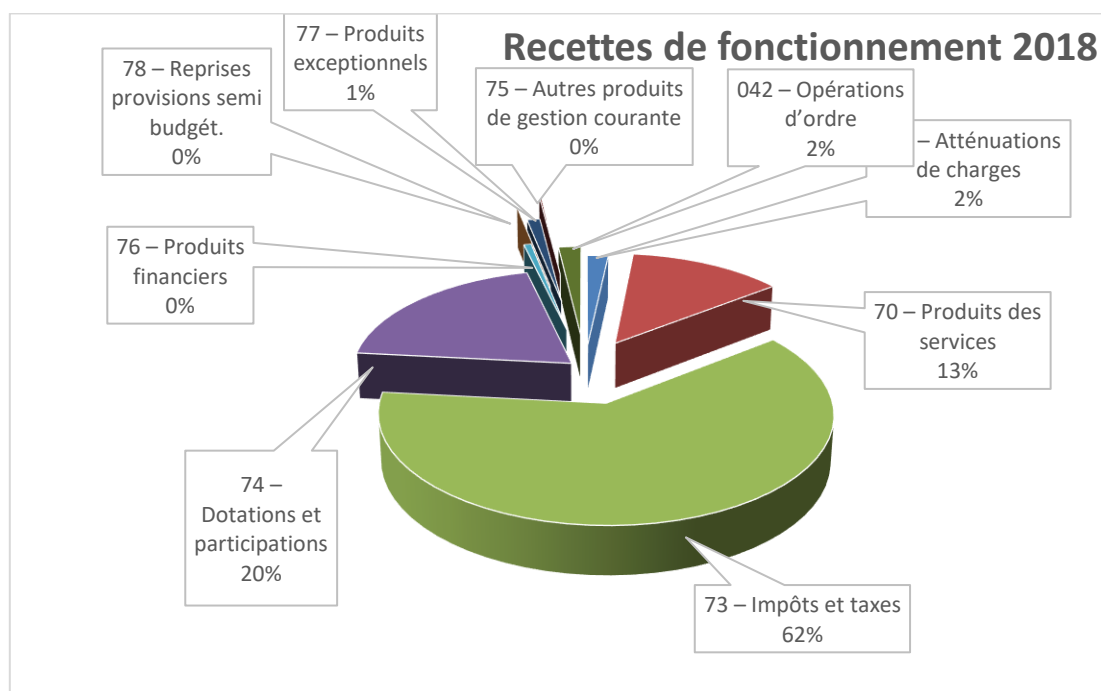
Chapitre 66 – Charges financières : Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre des sections : Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations.

1.2 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2018 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
013 – Atténuations de charges	110 442,69	91 541,24	-17,11 %
70 – Produits des services	682 780,19	684 185,68	0,21 %
73 – Impôts et taxes	3 333 252,24	3 336 082,99	0,085 %
74 – Dotations et participations	1 161 146,73	1 054 682,51	-9,17 %
75 – Autres produits de gestion courante	33 727,59	32 429,76	-3,85 %
76 – Produits financiers	62,00	62,00	
77 – Produits exceptionnels	51 582,45	58 186,65	12,80 %
78 – Reprises provisions semi budgét.	3 492,78	8 258,45	136,44 %
042 – Opérations d'ordre	256 912,85	99 085,21	-61,43 %
TOTAL	5 633 399,52	5 364 514,49	-4,77 %



Chapitre 70 « Ventes de produits et prestations de services » : Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville (ex : facturation restauration scolaire, de la garderie, concessions des cimetières....).

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes. Pour rappel, l'attribution de compensation est identique à l'année 2016, 2017 et 2018, soit la somme de 933 434 €.

Chapitre 74 « Dotations et participations » : Malgré une faible baisse de la dotation forfaitaire de 7 819 € entre les C.A de 2018 et 2017, ce chapitre connaît une baisse de - 9,17 % (diminution des subventions au titre du contrat avenir, CUI-CAE, CAF...).

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : cela concerne les revenus d'immeuble et les redevances des concessionnaires. Celle-ci s'élève à 32 429,76 € pour l'année 2018.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : il correspond aux produits de cessions immobilisations pour un montant de 58 186,65 € en 2018.

Chapitre 042 : celui-ci concerne principalement les amortissements, les travaux en régie, et aux neutralisations amortissements de subventions d'équipements versées.

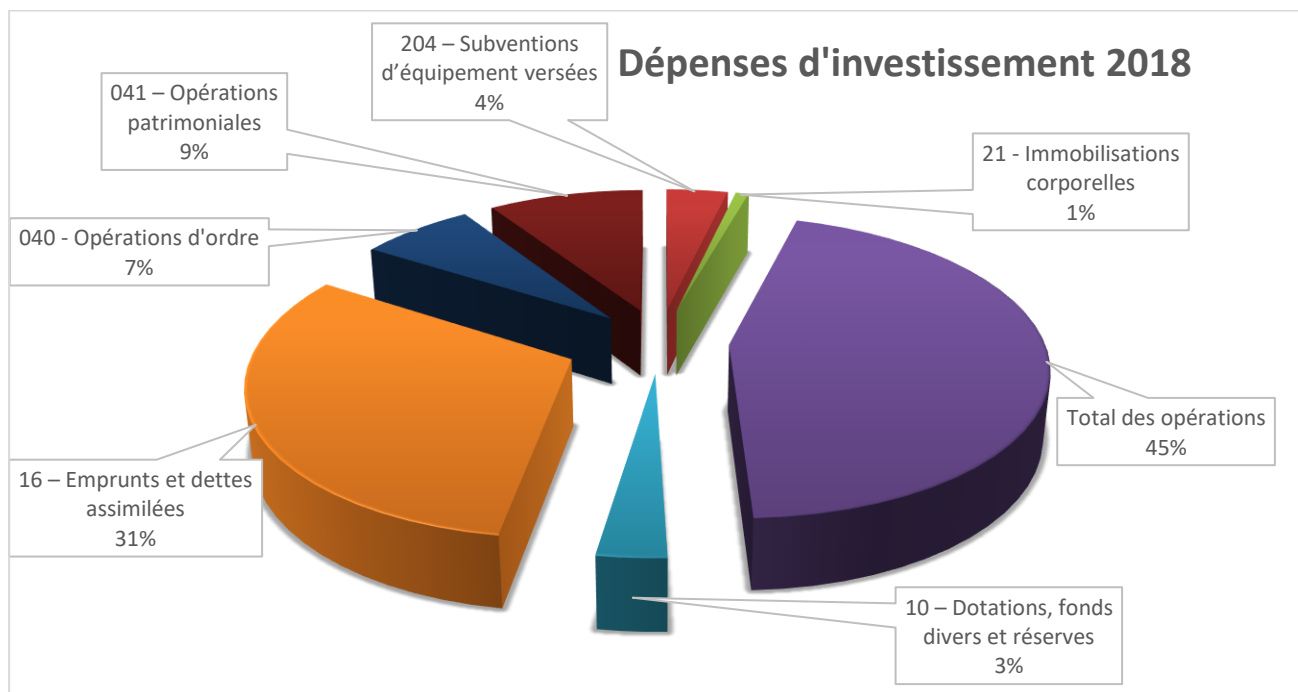
2. Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. La section d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'informatisation des écoles, l'aménagement de voirie, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...).

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles			
204 – Subventions d'équipement versées	50 022,04	53 214,65	6,38 %
21 - Immobilisations corporelles	13 753,32	11 242,12	-18,26 %
23 - Immobilisations en cours			
Ensemble des opérations	706 771,14	655 886,85	- 7,20 %
10 – Dotations, fonds divers et réserves	52 445,93	43 971,10	-16,16 %
13 – Subventions d'investissement	7 567,00		
16 – Emprunts et dettes assimilés	1 080 102,48	458 511,74	-57,55 %
040 – Opérations d'ordre	256 912,85	99 085,21	-61,43 %
041 – Opérations patrimoniales	32 041,02	134 670,83	320,31 %
TOTAL	2 199 615,78	1 456 582,50	-33,78 %



Chapitre 21 – Immobilisations corporelles. Chapitre « total des opérations » on retrouve l'ensemble des travaux effectués par la collectivité. La Commune a réalisé des travaux pour un montant de 655 886,85 € pour l'année 2018.

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles. Est comptabilisé à ce chapitre la taxe d'aménagement à reverser à la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre. Pour 2018, nous avons remboursé la somme de 43 971,10 €.

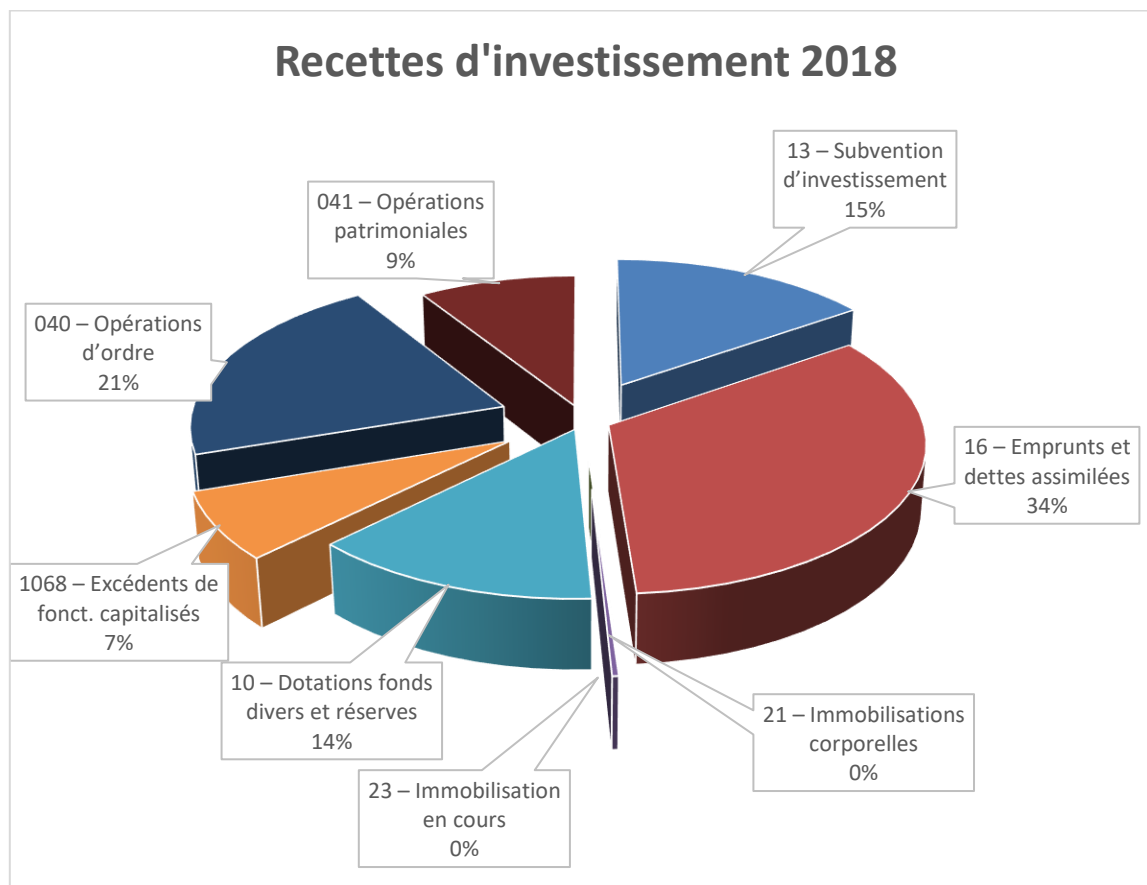
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés. Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts de la Commune.

Au chapitre 040 (Opérations d'ordre), celui-ci concerne les subventions d'investissement et les travaux en régie, et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
13 – subventions investissement	254 765,43	227 220,42	- 10,81 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	968 000,00	500 000,18	-48,35 %
20 – Immobilisations incorporelles	1 500,00		
21 – Immobilisations corporelles	1 979,77	158,92	-91,97 %
10 – Dotations fonds divers et réserves	288 653,63	198 376,30	-31,28 %
23 – Immobilisations en cours		4 278,29	
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	315 887,02	108 263,80	-65,73 %
040 – Opérations d'ordre	467 652,11	314 216,54	-32,81 %
041 – Opérations patrimoniales	32 041,02	134 670,83	320,31 %
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)			
TOTAL	2 330 478,98	1 487 185,28	-36,19 %

Recettes d'investissement 2018



Chapitre 13 : il représente les subventions (Etat, Département, Région....) perçues.

Chapitre 16 : pour l'exercice 2018, deux prêts ont été contractés pour un montant de 500 000 €.

Chapitre 10 : A ce chapitre, le FCTVA et la taxe d'aménagement sont perçus. Nous y retrouvons également le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Chapitre 040 (Opérations d'ordre) : celui-ci concerne les amortissements.

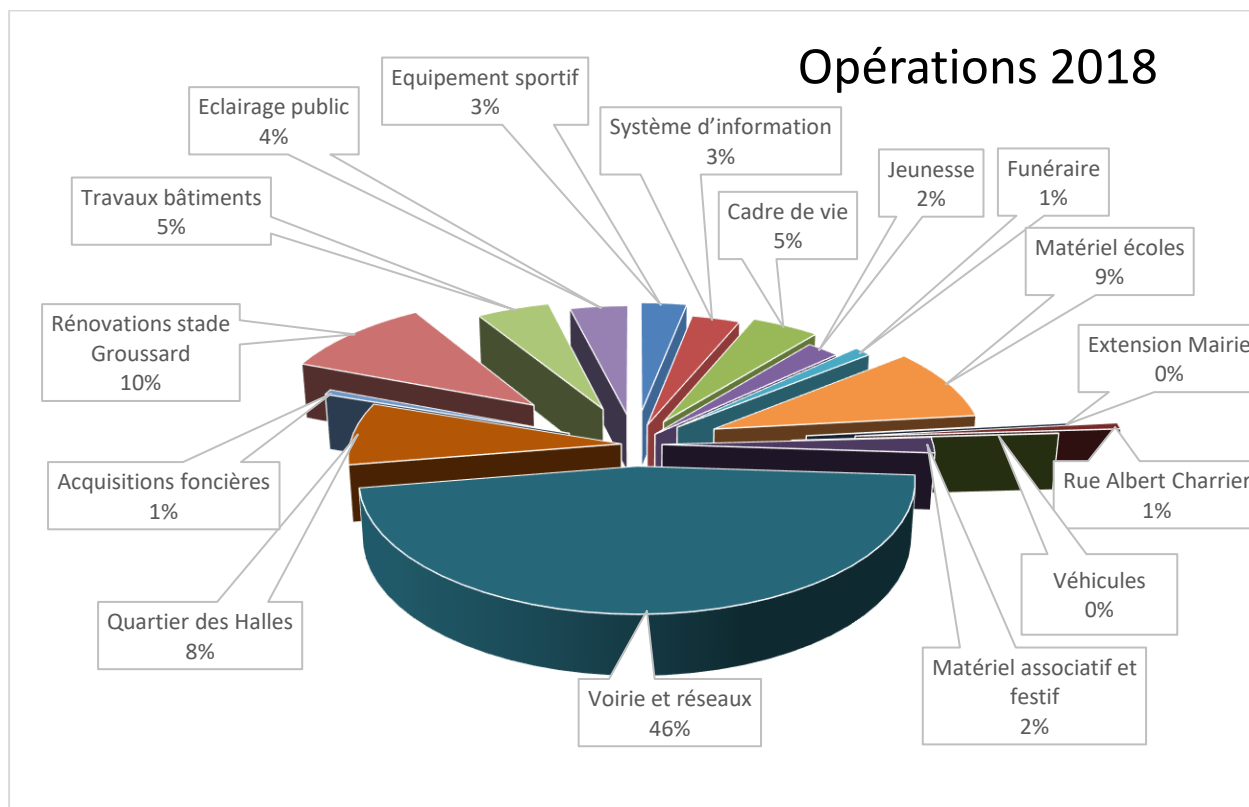
IV. Budgets consolidés

BUDGET	SECTION	2017		2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	5 371 104,46	5 830 883,50	5 074 446,83	5 716 419,33
	Investissement	2 695 212,99	2 586 949,19	1 738 712,90	1 574 672,78
Total		8 066 317,45	8 417 832,69	6 813 159,73	7 291 092,11
Cinéma Clouzot	Fonctionnement	130 689,51	130 689,51	128 737,63	128 737,63
	Investissement	17 969,89	25 586,74	30 604,00	32 800,51
Total		148 659,40	156 276,25	159 341,63	161 538,14
Hélianthe	Fonctionnement	140 598,59	140 598,59	158 505,68	158 505,68
	Investissement	59 164,81	56 549,49	56 605,34	55 455,34
Total		199 763,40	197 148,08	215 111,02	213 961,02
Location salles Municipales	Fonctionnement	24 834,70	24 834,70	24 413,74	24 413,74
	Investissement	2 303,62	2 857,98	7 501,54	6 523,83
Total		27 138,32	27 692,68	31 915,28	30 937,57
Total Général		8 441 878,57	8 798 949,70	7 219 527,66	7 697 528,84

V. Crédits d'investissements

Le tableau présente les opérations effectuées :

Opérations	Libellé	Montant 2017 en euros	Montant 2018 en euros
35	Equipements sportifs	5 573,34	20 071,24
37	Systèmes d'information	25 277,12	20 994,14
40	Cadre de vie	44 577,38	29 725,04
49	Jeunesse	24 909,46	14 454,71
65	Funéraire	11 675,00	7 674
85	Matériels écoles	27 458,49	59 490,60
93	Amélioration performances thermiques	153,65	
98	Extension Mairie	12 868,89	593,80
100	Rue Albert Charrier		4 928
114	Véhicules	43 998,94	255,60
115	Matériels associatifs et festifs	9 594,70	12 668,46
116	Voirie et réseaux	371 191,57	304 043,85
118	Quartier des Halles	9 815,12	51 457,55
119	Acquisitions foncières	2 064,74	4 241,88
120	Rénovation stade Groussard	57 649,09	67 654,43
121	Travaux bâtiments	10 517,31	32 255,31
122	Eclairage public	17 293,76	25 378,24
123	Club House	32 152,58	
	Total	706 771,14	655 886,85



VI. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne Nette

Epargne brute et nette

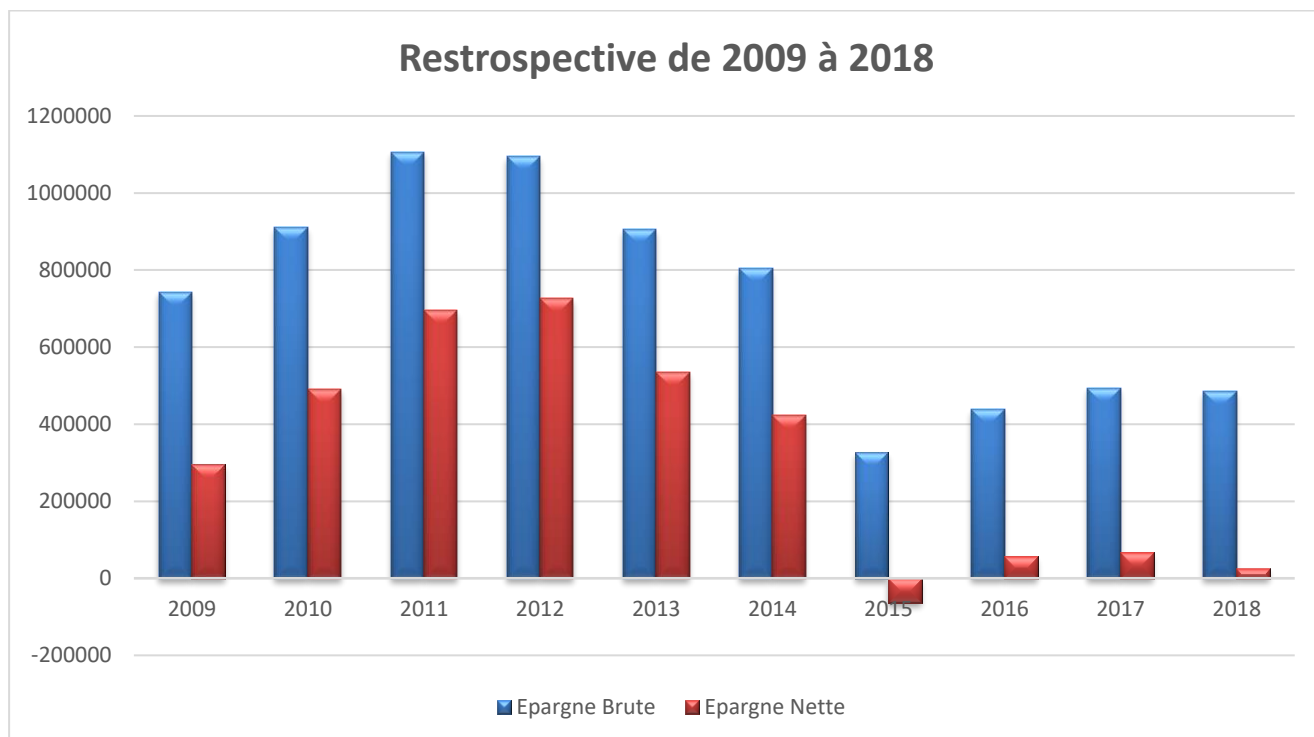
En Euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Capacité autofinancement (CAF) ou épargne Brute	743 000	911 000	1 106 000	1 095 000	904 874	804 164	326 732	439 255	493 949	484 184
épargne nette* (après remboursement des emprunts)	295 000	491 000	696 000	726 000	535 314	423 352	- 63 759	56 812	67 813	25 672

***Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

***Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Celle-ci correspond à l'évolution de la section de fonctionnement.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement des échéances d'emprunts réalisé.



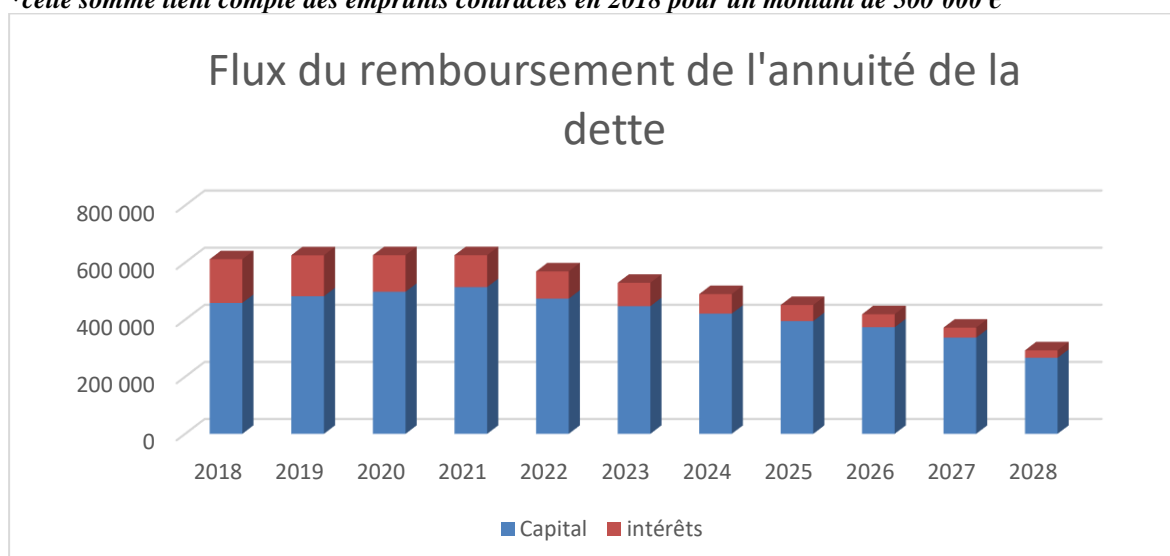
VII. Niveau d'endettement de la collectivité

2. l'Etat de la dette

2.1 Flux du remboursement de l'annuité de la dette en euros

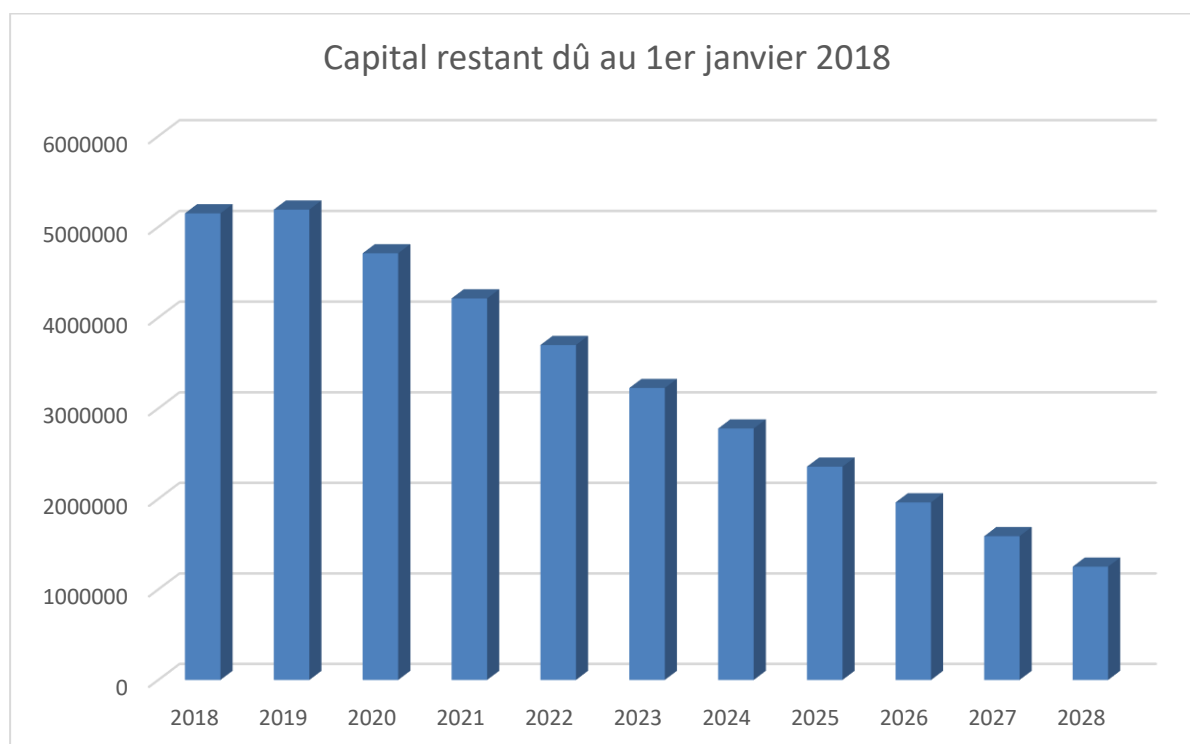
En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital	458 512	481 738	497 481	513 861	473 350	447 064	421 181	394 989	373 427	336 761	266 206
intérêts	153 006	143 613	128 074	111 749	95 540	81 849	68 316	56 248	45 607	35 214	26 173
Total	611 518*	625 351	625 555	625 610	568 890	528 913	489 497	451 237	419 034	371 975	292 379

*cette somme tient compte des emprunts contractés en 2018 pour un montant de 500 000 €



2.2 Evolution du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Montant	5 149 621	5 191 109	4 709 371	4 211 870	3 698 030	3 224 680	2 777 616	2 356 435	1 961 446	1 588 019	1 251 258








**Tableau du profil d'extinction de la dette
par exercice annuel du 01/01/2018 au 31/12/2028**

Année	Capital restant dû début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû fin d'exercice
2018	5 149 621	454 037	151 956	605 993	4 695 584
2019*	5 191 109	481 738	143 613	625 351	4 709 371
2020	4 709 371	497 481	128 074	625 555	4 211 870
2021	4 211 870	513 861	111 749	625 610	3 698 030
2022	3 698 030	473 350	95 540	568 890	3 224 680
2023	3 224 680	447 064	81 849	528 913	2 777 616
2024	2 777 616	421 181	68 316	489 497	2 356 435
2025	2 356 435	394 989	56 248	451 237	1 961 446
2026	1 961 446	373 427	45 607	419 034	1 588 019
2027	1 588 019	336 761	35 214	371 975	1 251 258
2028	1 251 258	266 206	26 173	292 379	985 052

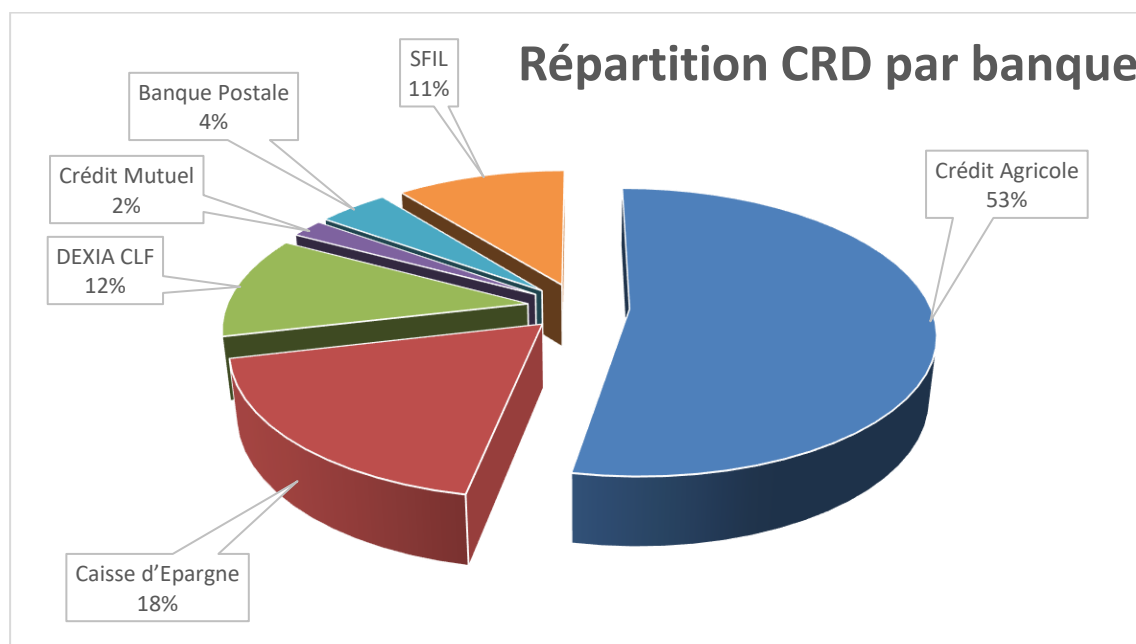
*500 000 € d'emprunt contracté en 2018

2.3 Evolution du capital restant dû par banque

Capital restant dû par banques au 1^{er} Janvier 2018 (budget principal) :

Prêteur	Banque	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	Crédit Agricole	3 618 000.00 €	2 730 845.51 €	12
	Caisse d'Epargne	1 630 000.00 €	942 766.56 €	6
	DEXIA CLF	1 743 367.63 €	593 045.74 €	5
	Crédit Mutuel	150 000.00 €	105 070.51 €	1
	Banque Postale	250 000.00 €	228 125.00 €	1
	SFIL	850 000.00 €	549 767.86 €	3
		8 241 367.63 €	5 149 621.18 €	28

NB : la SFIL (Caisse Française de Financement) est la banque publique qui a repris une partie des emprunts DEXIA



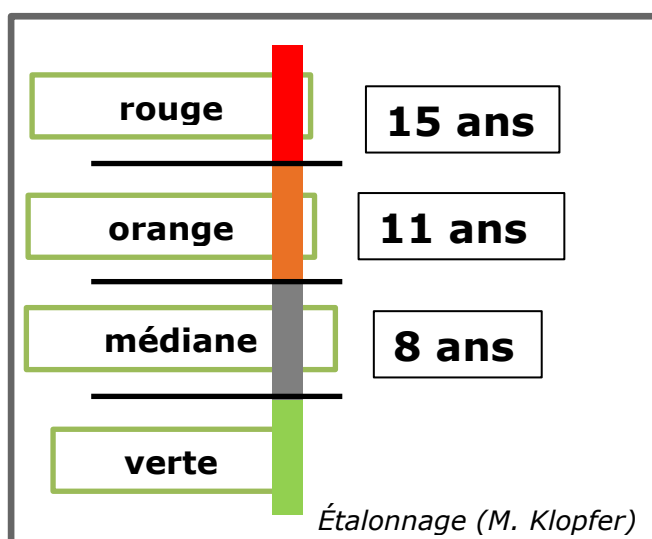
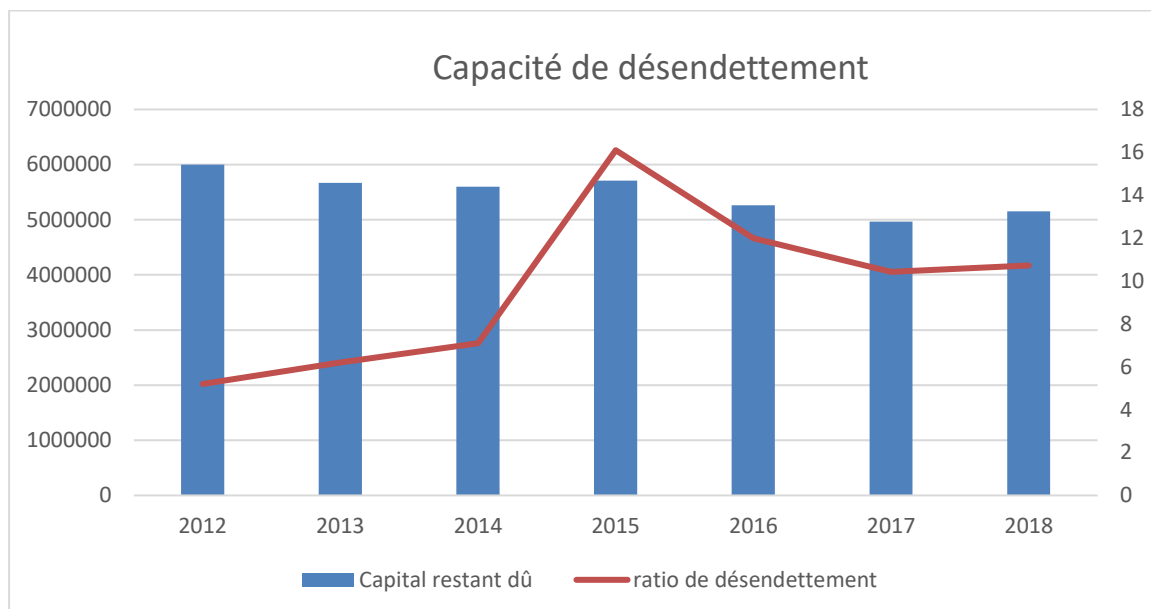
VIII. Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio	6,2	7,1	16,1	12	10,43	10,72

Ainsi, la capacité de désendettement pour l'année 2018 est de 10,72 années pour le compte administratif en rapportant le montant du capital de la dette restant dû à l'épargne brute.



IX. Niveau des taux d'impositions

Evolution des taux de fiscalité depuis 2008 pour la Commune de La Crèche :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
taxe habitation	7,69%	7,92%	8,00%	14,31%	14,31%	14,31%	14,31%	14,45%	14,81%	15,11%	15,26%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%	1%
taxe foncier bâti	12,29%	12,66%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,92%	13,24%	13,50%	13,63%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%	1%
taxe foncier non bâti	44,43%	45,76%	46,22%	48,46%	48,46%	48,46%	48,46%	48,94%	50,16%	51,16%	51,67%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%	1%

Note : les évolutions de 2010 à 2011 ne résultent pas de décisions communales, mais de la réforme de la taxe professionnelle et d'un transfert de taxe d'habitation et de foncier bâti des départements vers les communes.

X. Principaux ratios

Valeurs	2017	2018
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	875,93 €	842,07 €
2. Produits des impositions directes / Population :	366,71€	376,27 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population :	960,43 €	931,44 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population :	237,74 €	132,90 €
5. Encours de dette / Population :	1 061,33 €	910,95 €
6. DGF / Population :	102,43 €	104,08 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,58	0,59
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	1,11	0,99
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,15	0,14
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,85	0,98

XI. Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la Commune se répartissent au 31 décembre 2018 comme suit :

Agents titulaires

❖ Emploi fonctionnel :

- - Catégorie A (DGS) 1 agent

❖ Filière administrative :

- Catégorie A :
 - Attaché 1 agent

- Catégorie B :
 - Rédacteur Principal de 1^{ère} classe 1 agent
 - Rédacteur 2 agents

- Catégorie C :
 - Adjoint administratif territorial 3 agents
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 1 agent
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 4 agents

❖ Filière technique :

- Catégorie B :
 - Technicien 1 agent

- Catégorie C :
 - Adjoint technique territorial 16 agents
 - Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe 4 agents
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 9 agents
 - Agent de maîtrise 1 agent
 - Agent de maîtrise principal 2 agents

- ❖ **Filière Médico-Sociale :**
 - Catégorie A :
 - Puéricultrice de Classe supérieure 1 agent
 - Catégorie B :
 - Educateur de jeunes enfants 2 agents
 - Educateur principale de jeunes enfants 1 agent

- ❖ **Filière Sportive :**
 - Catégorie B :
 - Educateur territorial APS principal 1^{ère} classe 1 agent

- ❖ **Filière Culturelle :**
 - Catégorie B :
 - Assistant enseignement artistique principal 1^{ère} classe 2 agents
 - Assistant enseignement artistique principal 2^{ème} classe 1 agent

- ❖ **Filière Animation :**
 - Catégorie B :
 - Animateur territorial APS Principal 2^{ème} classe 1 agent
 - Catégorie C :
 - Adjoint territorial d'animation 7 agents
 - Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe 2 agents
 - Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe 1 agent

- ❖ **Filière Police :**
 - Catégorie C :
 - Gardien Brigadier 1 agent

La collectivité compte 66 agents titulaires.

Agents non titulaires :

- ❖ **Filière administrative :**

- ❖ **Filière technique :**
 - Catégorie C :
 - Adjoint technique territorial 10 agents
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 1 agent

- ❖ **Filière Médico-Sociale :**
 - Catégorie A :
 - Médecin 1 agent
 - Catégorie B :
 - Educateur de jeunes enfants 1 agent
 - Catégorie C :
 - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe 4 agents

- ❖ **Filière Culturelle :**
 - Catégorie B :
 - Assistant enseignement artistique principal 1^{ère} classe 1 agent
 - Assistant enseignement artistique principal 2^{ème} classe 3 agents

- ❖ **Filière Animation :**
 - Catégorie C :
 - Adjoint territorial d'animation 15 agents

La collectivité compte 36 agents non titulaires.

La collectivité compte 102 agents soit 67,53 agents en équivalence temps plein (ETP).